



ADSEA 86

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SISA
SERVICE
HÉBERGEMENT

INTRODUCTION

Le SISA (service d'insertion sociale pour adultes) s'articule autour de deux services :

- **Service Hébergement** : CHR diffus, ASLL, AVDL, IML, ALT, Hébergement d'Urgence & ALT Personnes victimes de Violences Conjugales, Collectif Mobilier.
- **Service Mobilité** : Auto-école associative avec une activité itinérante en zones rurales, location solidaire, conseil en mobilité, et une Plate forme départementale à la mobilité (Mobi'Vienne).

Des équipes au service de l'accompagnement des personnes engagées dans un parcours d'insertion axé vers le logement et / ou la mobilité.

L'équipe de Mobi'Vienne est intégrée aux temps de travail spécifiques liés à la mobilité comme les réunions de service du pôle mobilité, les échanges de pratiques, les espaces pédagogiques (construction d'outils, gestion BEKO, etc).

Le SISA et l'association organisent des temps de formation communs à l'ensemble des salariés.

Ce rapport d'activité présente le pôle hébergement.

Pour le Service Mobilité et Mobi'Vienne, des rapports d'activité spécifiques sont également réalisés.

LES MISSIONS DES SERVICES



La structuration de l'établissement SISA vise à proposer un accompagnement complet cherchant à soutenir le processus d'insertion recherché, qu'il soit social ou professionnel, et pour lequel il est démontré que le logement et la mobilité en sont des éléments fondamentaux.

1 Le service Mobilité

Il a pour objectif de rechercher des solutions pour une mobilité autonome et pérenne des habitants de l'agglomération de Châtelleraut afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Il propose une offre de services diversifiés :

↳ **Conseil**, information et accompagnement à la mobilité (rendez-vous personnalisé et participation à des ateliers collectifs),

↳ **Auto-école** sociale et auto-école sociale itinérante sur la communauté châtelleraudaise,

↳ **Location solidaire**, scooters thermiques et électriques, mobylettes, vélos, voitures et une voiturette électrique,

↳ **Cyclo-école**, apprentissage du vélo.

L'équipe du pôle mobilité est composée d'enseignants de conduite, de conseillers mobilités, de mécaniciens, de secrétaires et de personnels d'encadrement.

Cette activité est soutenue financièrement par le FSE, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Vienne et l'Agglomération de Grand Châtelleraut.

2 Le service Hébergement

Il a pour objectif de proposer différentes solutions aux personnes en difficulté avec le logement, que ce soit pour y accéder, s'y maintenir ou plus simplement pour habiter :

↳ Le **CHRS**, qui a pour vocation d'héberger dans l'objectif de faire valoir les droits et l'accès au logement. Il assure un accompagnement social et éducatif afin de favoriser l'insertion des personnes dans leur environnement social, professionnel et pour maintenir l'unité familiale.

Le cadre d'intervention :

On distingue au sein du Service Hébergement du SISA le CHRS qui est un établissement au sens de l'article L. 312-1 du CASF avec une autorisation pour 15 ans et un financement sous CPOM. Les autres mesures/dispositifs sont régis par des conventions établies suite à des demandes de subvention.

↳ L'**IML** qui permet d'accompagner le relogement de personnes présentant des difficultés d'accès au parc locatif social ou privé par de la sous-location.

↳ L'**ASLL** qui propose aux ménages d'être accompagné d'accéder ou de se maintenir dans un logement adapté à leur situation financière, familiale et sociale.

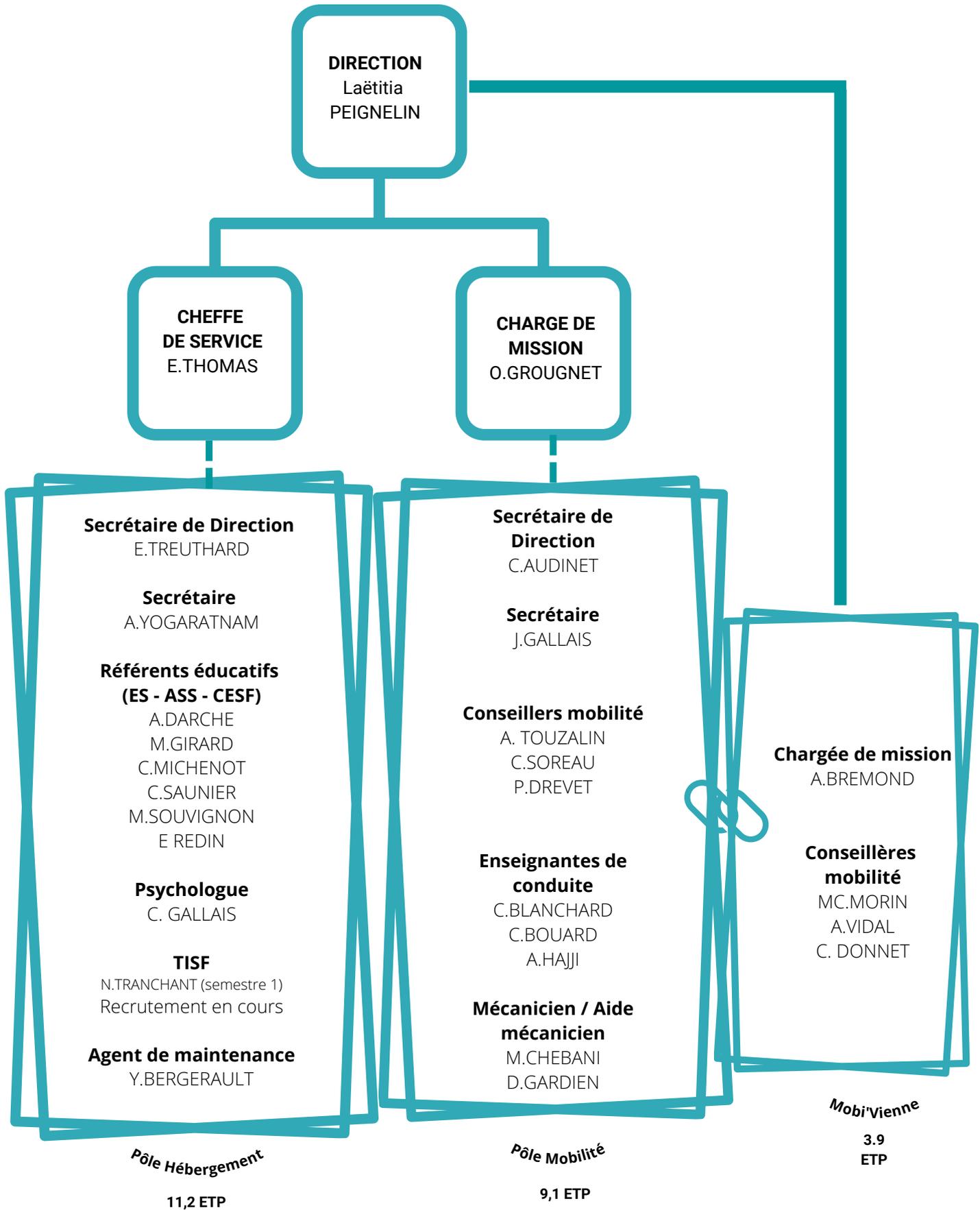
↳ L'**AVDL** qui propose une prise en charge au domicile de la personne et peut être mise en place avant ou à la suite d'un accompagnement en CHRS ou dans d'autres structures.

↳ L'**ALT** qui permet l'accueil temporaire des personnes défavorisées via des logements conventionnés.

↳ **Le Patio de Rosie** : Lieu d'accueil pour personnes victimes de violences conjugales

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL EN 2024



SERVICE HÉBERGEMENT

LES FAITS MARQUANTS EN 2024

- En 2024, le service hébergement du SISA a accompagné tous dispositifs confondus: **157 ménages / 402 personnes**.
- Un **nombre de jours inférieur** (12 773) aux 14 600 jours liés à l'agrément pour les 40 places en CHRS. Un **taux d'occupation de 87%** qui s'explique par une baisse des orientations par le SI-SIAO et par des configurations familiales moins importantes qu'en 2023.
- Activité en **IML** inférieure aux nombres d'agréments attendus en continue dans l'année (12 logements).
- Groupes de travail pour préparer l'**évaluation unique du CHRS** en avril 2024. Dynamique collective poursuivie après l'évaluation sur site, sur les thématiques suivantes:
Les écrits professionnels (équipe éducative, dont la TISF)
Le savoir habiter (équipe éducative, TISF, agent de maintenance)
- Une refonte des documents supports liés à l'activité CHRS : **livret d'accueil, questionnaire de satisfaction**.
- Mise en place **d'un groupe d'expression des usagers**: 6 rencontres dans l'année pour échanger autour des modalités d'accueil au SISA (réalisation d'une charte, de questionnaire, de compte-rendu), mais aussi pour partager des temps conviviaux (atelier cuisine/repas, balade).
- **Modification de la référence en ASLL**: passage de mois mesure à un nombre de ménages dans l'année (75 à 78 ménages). Pas d'incidence sur la subvention, mais des modalités de suivis à ajuster. **Avenant ASLL**, en novembre 2024, pour 10 ménages supplémentaires à accompagner.
- **Ressources humaines**: poste de **TISF** vacant une moitié de l'année. Accueil d'une nouvelle **psychologue** à partir du semestre 2, toujours une journée par semaine pour intervenir auprès des victimes de violences conjugales (enfants ou parents). Equipe stable en 2024.
- **Travaux** dans les espaces administratifs pour la téléphonie et installation de pompes à chaleur au Patio pour limiter les augmentations de charge.
- **Collectif mobilier** : Demande systématique d'achat sur du matériel reconditionné avec ENVIE (équipement remis en état et garantie deux ans).
- **Immersion avec le P'tit Bain/Croix Rouge** : mise en œuvre sur le dernier trimestre 2024. Il s'agit de renforcer l'interconnaissance des acteurs issus de secteurs, via des immersions professionnelles, s'adressant autant aux salariés qu'aux bénévoles. Elles permettront ainsi d'améliorer les connaissances entre partenaires, de contribuer à l'accompagnement des personnes.

LE BUDGET

Les origines des financements sont les suivants :

Mesures	Financements
CHRS,	ETAT/DDETS - CPOM. Usagers
AVDL, IML, ALT, HU & ALT FVVC	ETAT/DDETS - Actions subventionnées . Usagers/ SPIP
ASLL	Conseil Départemental (FSL)
Collectif Mobilier	CAF, Conseil Départemental, Usagers

LA FORMATION

L'ensemble des personnels au SISA est diplômé mais dans un secteur où l'environnement ne cesse d'évoluer et où les problématiques des personnes accueillies se complexifient, la formation continue est indispensable.

Au-delà de répondre aux exigences de la réglementation, se former régulièrement permet de remettre en question ses pratiques et ses certitudes, d'acquérir de nouvelles compétences et de construire un accompagnement adapté pour les personnes que nous accueillons.

Les formations dispensées en 2024 :

- Développer l'intelligence des collectifs de travail (CDS - 1 jour) - ITS
- Motiver les professionnels par la délégation (CDS - 1 jour) - ITS
- Le handicap psychique : approfondissement (collective - 1 jour) - PG Coaching Conseil Formations
- Equipier première intervention (collective - 1 jour) - APAVE
- Accompagner les personnes souffrant de conduites addictives (collective - 2 jours) - IRTS
- Accueillir en face à face et au téléphone (secrétaire - 2 jours) - Isfac
- Sensibilisation aux produits chimiques (collective - 1h00) - Médecine du travail
- La mort et le deuil (référents éducatifs - 1 jour) - Maison de quartier
- La Laïcité (référent éducatif - 1 jour) - Préfecture
- Le logement d'abord (conférence - 1jour)
- L'éthique (conférence-1jour)
- Analyse de la pratique professionnelle (2h une fois par mois) - GOHIN.C

LE SERVICE HÉBERGEMENT



Une nouvelle année où les missions du service ont pu être réalisées avec une équipe pratiquement au complet (vacance du poste de TISF sur un semestre).

Acteur du territoire, le SISA hébergement se doit d'être au fait des actualités liées aux partenaires avec lesquels le service travaille.

L'intervention des professionnels est intrinsèquement liée au maillage partenarial et collaboratif.

C'est pourquoi, comme chaque année les rencontres avec les partenaires ont été présentes.

Si l'accompagnement proposé par le service hébergement du SISA tend à s'inscrire dans une vision globale et qu'il prend en compte tous les aspects de vie des personnes, il ne peut, à lui seul, apporter toutes les réponses.

Le travail des référents éducatifs consiste donc, au delà de la question du logement, à faire le lien avec les dispositifs de droit commun et à permettre aux personnes d'apprendre à en bénéficier.

Ainsi, afin de favoriser leur autonomie le référent éducatif pourra, au départ, faciliter les connexions et jouer un rôle de médiation/explicitation si besoin avant de s'effacer progressivement et de laisser la personne réaliser elle même ses démarches.

Pour ce faire, les ressources du territoire sont identifiées pour ensuite pouvoir être sollicitées en fonction des besoins, certaines étant relativement structurels et d'autres plus conjoncturels, en fonction des situations particulières.

Le partenariat, au delà des habitudes et/ou conventionnement entre structures reposant aussi sur des liens de personnes à personne pour fonctionner, des réunions sont organisées régulièrement pour permettre de faire vivre ces liens.

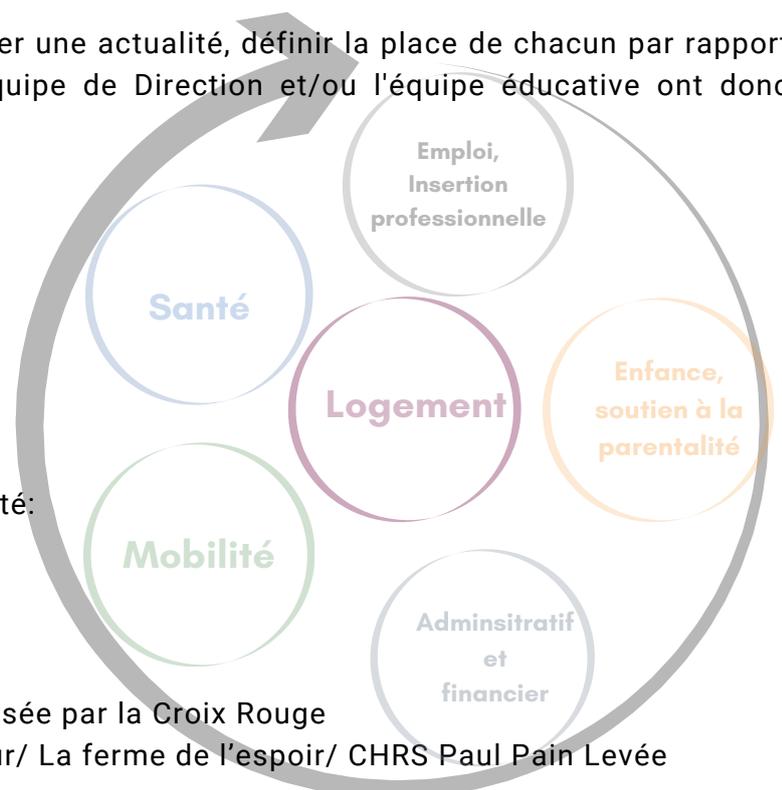
Dans certaines situations où les partenaires sont nombreux à intervenir, une réunion spécifique est organisée rapidement après l'accueil pour échanger sur les rôles de chacun et préciser les modalités d'interventions.

Apprendre à se connaître et se reconnaître, partager une actualité, définir la place de chacun par rapport à l'accompagnement réalisé avec la famille. L'équipe de Direction et/ou l'équipe éducative ont donc partagé un temps de travail en 2024, avec :

- EMPP
- CHHL
- CDPA
- PRISM
- Les Jardins du Cœur
- France Travail
- Conseillers du SPIP

, Des rencontres régulières dans le cadre de l'activité:

- Commission FSL
- Commission de Médiation/DALO
- Commission de réservation préfectorale
- CCAPEX
- Participation au Comité de veille sociale, organisée par la Croix Rouge
- Rencontres partenariales 1x/mois Toits du Cœur/ La ferme de l'espoir/ CHRS Paul Pain Levée



L'ÉVALUATION UNIQUE - Haute Autorité de Santé

Extrait du rapport de visite d'évaluation- Avril 2024

“La mission d'évaluation du CHRS SISA s'est déroulée dans d'excellentes conditions, favorisant la tenue et la confidentialité des entretiens. La gouvernance et les professionnels se sont également mobilisés pour objectiver leurs pratiques et communiquer les éléments de preuve demandés.

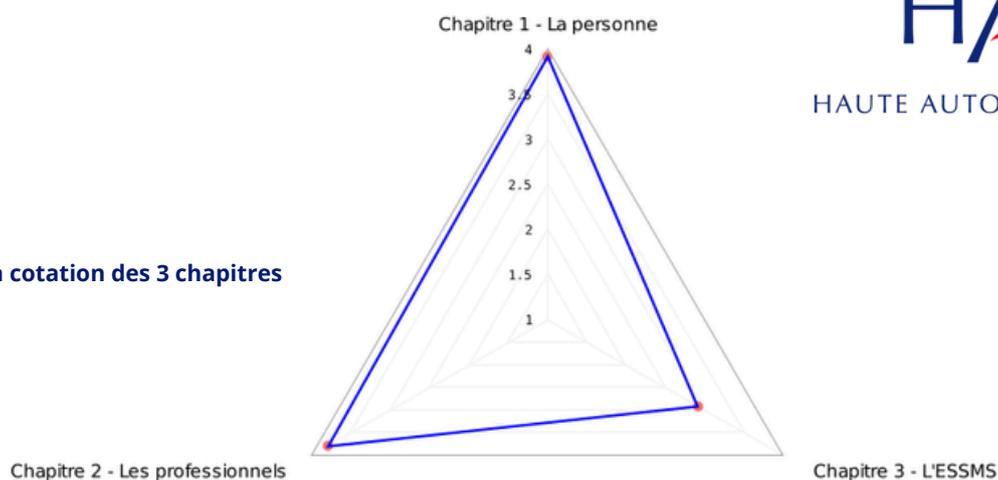
L'établissement propose un accompagnement de qualité des personnes accueillies, qui disposent de projets personnalisés qu'elles ont participé à coconstruire. La richesse de l'accompagnement repose notamment sur une équipe pluridisciplinaire attentive au respect des droits des personnes et à la continuité de leurs parcours. La qualité des pratiques professionnelles est notamment fondée sur un projet d'établissement riche, détaillant les stratégies et politiques mises en place.

La politique des ressources humaines y participe, l'intégration des salariés et le développement de leurs compétences étant optimisés.

Les axes d'amélioration principaux concernent en premier lieu la formalisation des modalités d'application des orientations et stratégies et en second lieu le fonctionnement de l'instance de participation des usagers”.

Suite à cette évaluation, un plan d'action a été rédigé et viendra compléter la réalisation des fiches actions du CPOM. Le processus enclenché en 2024 d'amélioration continue de l'activité sera poursuivi en 2025, notamment grâce aux groupes de travail. Ces derniers seront accompagnés par la responsable de la Qualité/Sécurité/Développement de l'ADSEA.

Synthèse de la cotation des 3 chapitres



LES EVENEMENTS INDESIRABLES ET LES RECLAMATIONS / ACTIVITÉ CHRS

L'année 2024 recense **6 évènements indésirables**, avec pour causes les éléments suivants :

- 2 pour "Perturbation de l'organisation ou du fonctionnement liée à des difficultés relationnelles récurrentes avec une famille, comportement violent de la part d'un usager envers le personnel suite à un rappel au règlement de fonctionnement",
- 1 pour "actes de malveillance au sein de la structure",
- 1 pour des conditions d'accueil dans les bureaux administratifs,
- 1 pour piratage d'une boîte mail,
- 1 pour incidence liée à une défaillance technique (coupure de la ligne téléphonique).

Ces évènements indésirables ont été traités en équipe et des réponses ont été apportées:

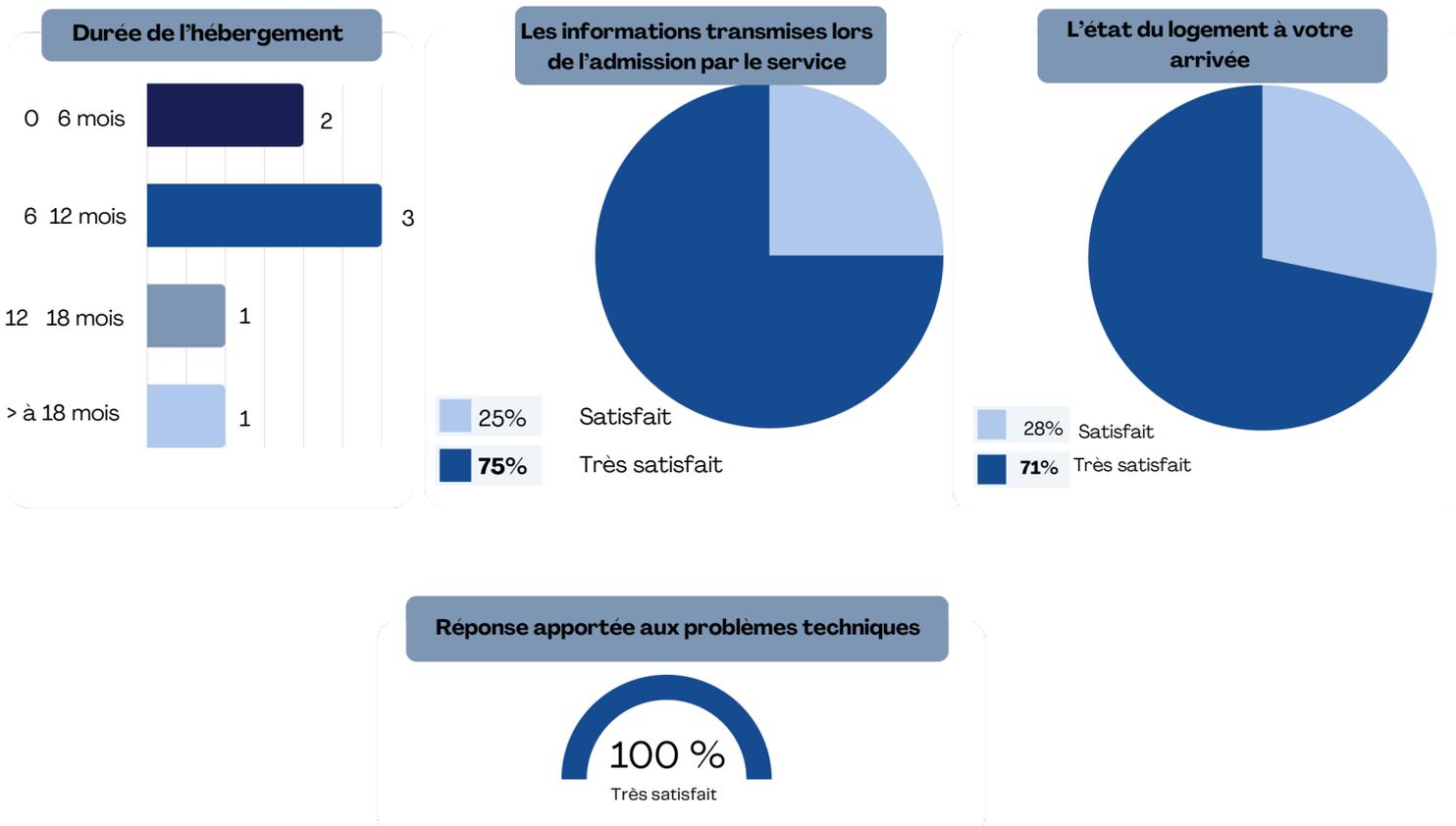
- rappel du cadre d'intervention, gestion avec un cadre pour poser l'avertissement,
- intervention auprès du bailleur, du propriétaire et des locataires de l'immeuble (courrier/emails/affichage dans les communs),
- traitement par l'intervention d'un électricien et de l'opérateur en téléphonie,
- intervention de la responsable QSD pour la boîte mail.

L'activité 2024 a fait l'objet d'**une réclamation** d'une personne sortie du CHRS et qui a été traitée par la cheffe de service pour expliciter l'incompréhension quant au parcours en centre d'hébergement.

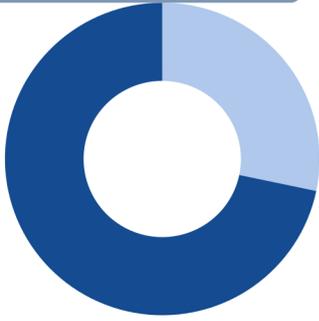
BILAN DES ENQUETES DE SATISFACTION / CHRS



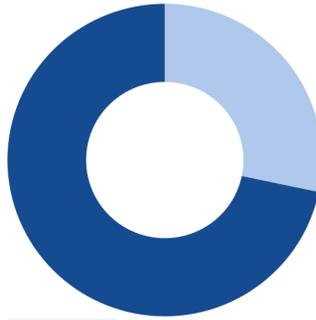
7 réponses / 18 sorties



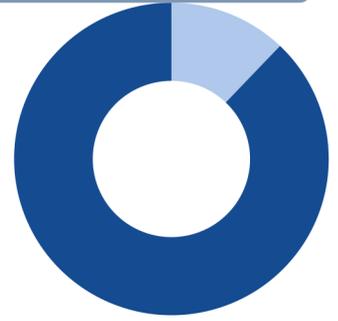
Les modalités



L'accès au logement est adapté à votre situation



Les outils utilisés



L'information et l'orientation vers les services de proximité



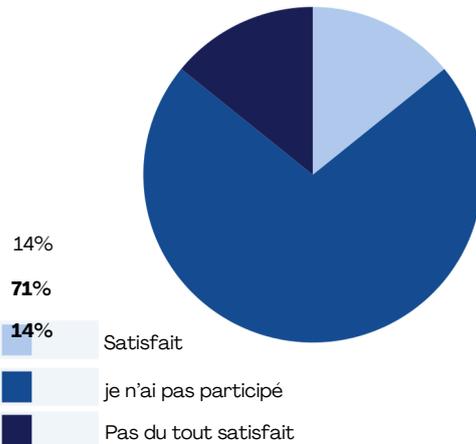
Les professionnels ont pris en compte mes capacités et mes besoins pour construire mon d'accès



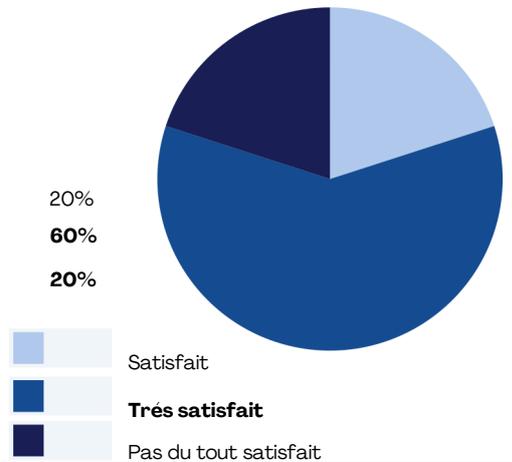
Mes droits ont été respectés



La participation groupe d'expression/conseil de vie sociale



La participation aux actions collectives



Les disponibilités du service



Des mots pour définir votre passage au SISA....

équipe accueillante

Bien

Difficulté partage patio

équipe chapeau

Génial

Formidable

Très sympas

magnifique

L'origine des admissions

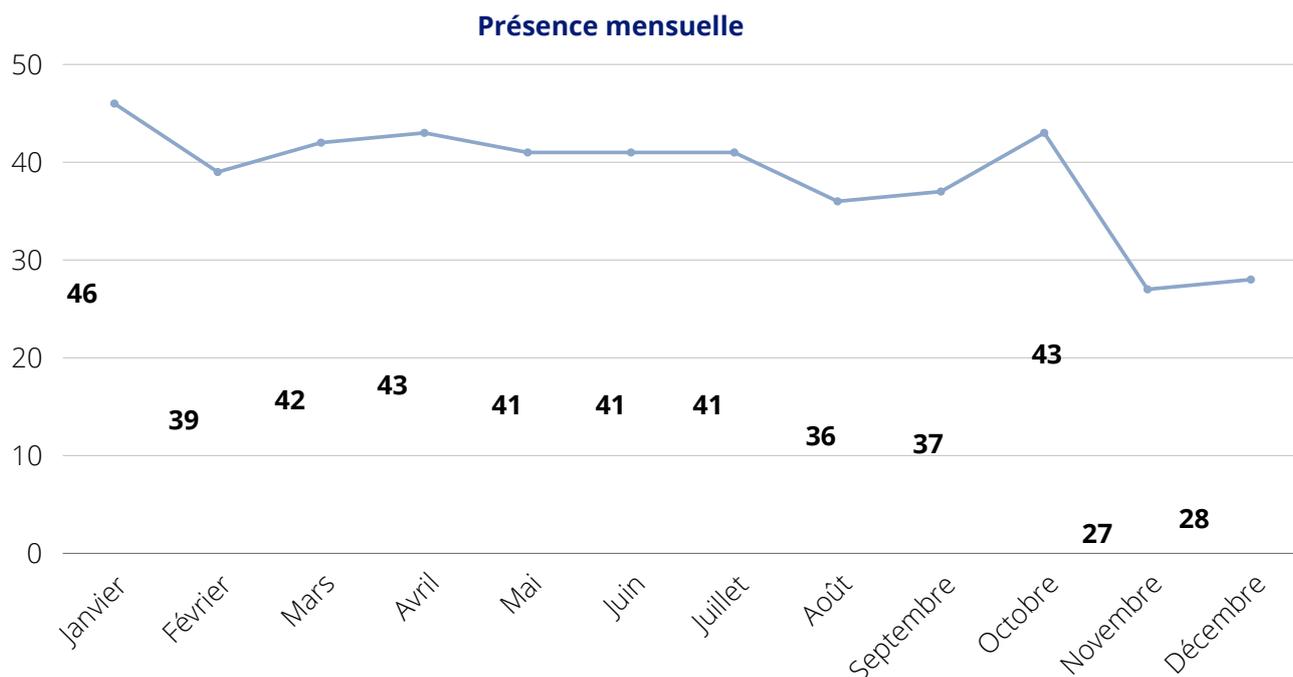
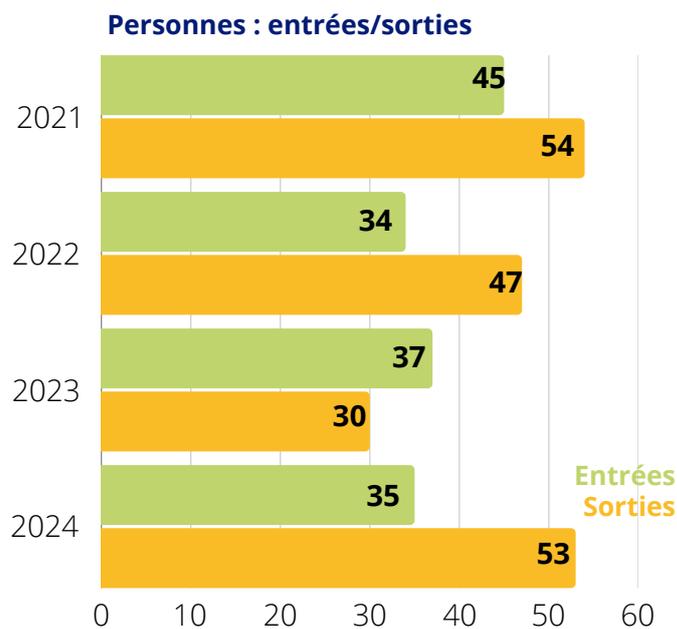
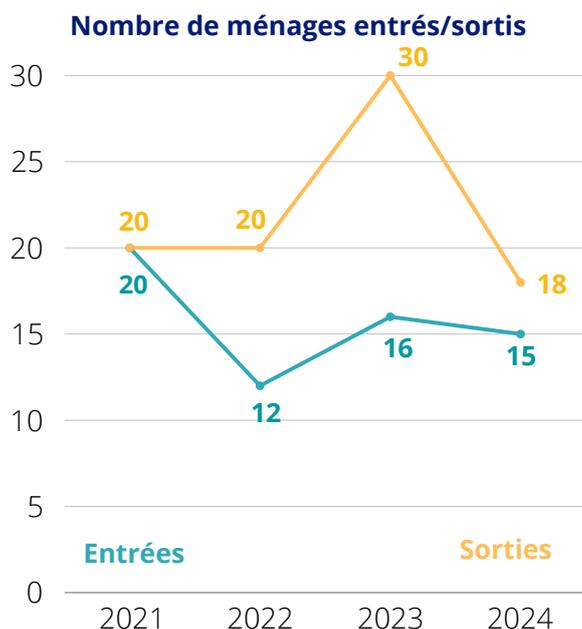
L'ensemble des orientations est réalisé par le SIAO de la Croix Rouge 86. Une prescription est déposée sur le logiciel SI-SIAO. Une première évaluation est réalisée par la Croix Rouge et nous recevons ensuite une orientation via le logiciel.

Parfois, un échange téléphonique complète l'orientation. Comme l'année précédente, nous constatons de nouveau la nécessité d'appeler le SIAO pour avoir connaissance des orientations et pour projeter l'activité (liste d'attente). Il peut se passer plusieurs semaines sans échange.

Le nombre de refus suite à une orientation est très inférieur aux années précédentes (tous dispositifs confondus) et traduit la diminution globale des orientations du SIAO :

- 4 en 2024 (19 en 2023, contre 12 en 2022 et 2021),
- les 4 refus du fait de la personne (localisation, hébergé par un tiers, logement dans le parc privé, pas besoin d'accompagnement).

Les entrées et sorties 2024



En 2024, la moyenne de la présence mensuelle est de 39 personnes sur l'année, ce qui est très inférieur à la moyenne de 2023 (45 personnes).

Le rapport d'activité 2024 du pôle hébergement retrace :

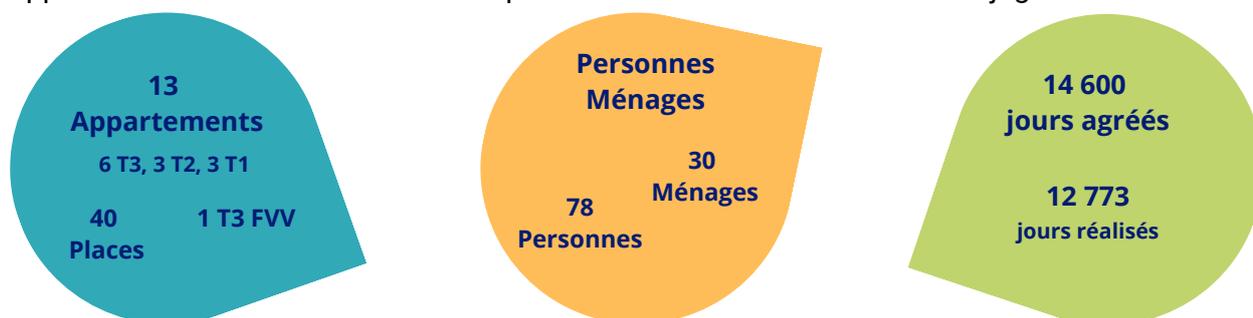
- le CHRS, l'activité principale d'hébergement en diffus,
- l'accueil des victimes de violences conjugales,
- l'Inter Médiation Locative,
- l'activité AVDL,
- des mesures ASLL,
- le collectif mobilier.

L'ACTIVITÉ - CHRS DIFFUS

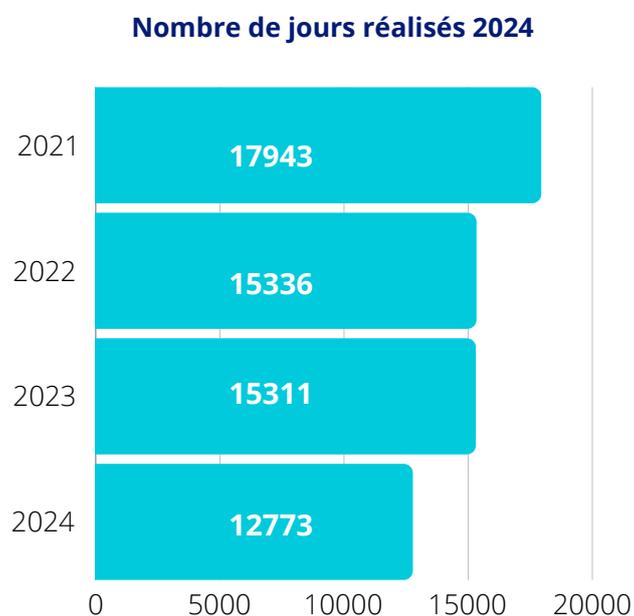
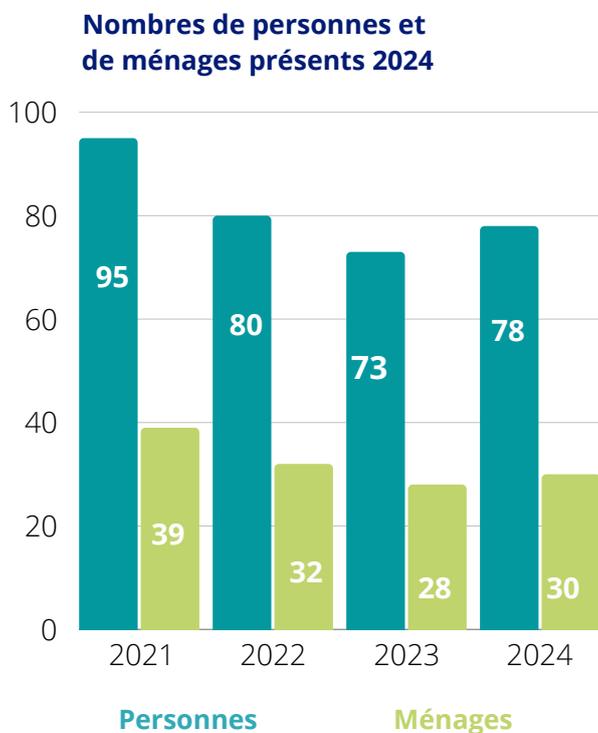
Le CHRS a pour vocation d'accueillir, d'héberger dans l'objectif de faire valoir les droits et l'accès au logement. Il assure un accompagnement social et éducatif afin de favoriser l'insertion des personnes dans leur environnement social, professionnel et de maintenir l'unité familiale. Le CHRS est autorisé à accueillir 40 personnes.

En application de l'article L 345-1, sont accueillies les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion.

Un appartement est dédié à l'accueil des personnes victimes de violences conjugales.



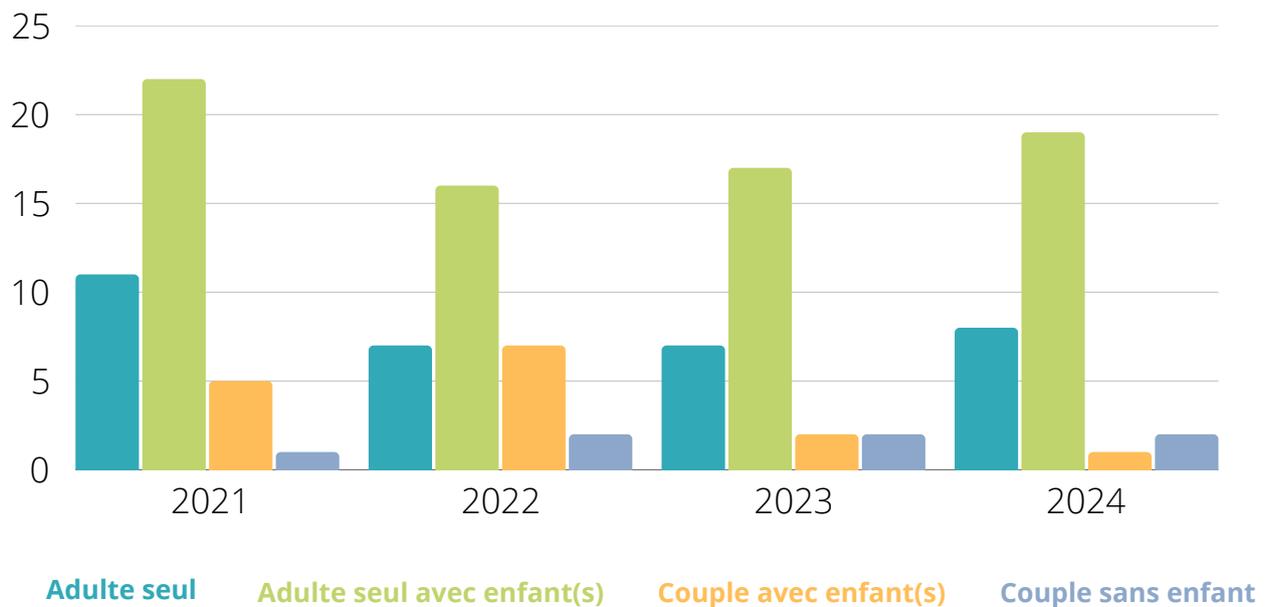
Le nombre de personnes présentes et le nombre de jours réalisés sur l'année 2024



L'année 2024 se caractérise par :

- **Un manque de 1827 jours/ agrément, un taux d'occupation à 87%. En 2023, le taux d'occupation était de 112%.**
- Les orientations SIAO ont été moins nombreuses en 2024.
- Il a été comptabilisé 135 jours de vacances d'appartements, dont 30 jours pour de la remise en état.
- Les ménages présents en 2024 sont plus nombreux qu'en 2023, mais ils ont des configurations moins importantes (personnes seules et familles avec 1 ou 2 enfants)
- Les 78 personnes reflètent un différentiel plus important entre les entrées et les sorties, que l'année précédente.

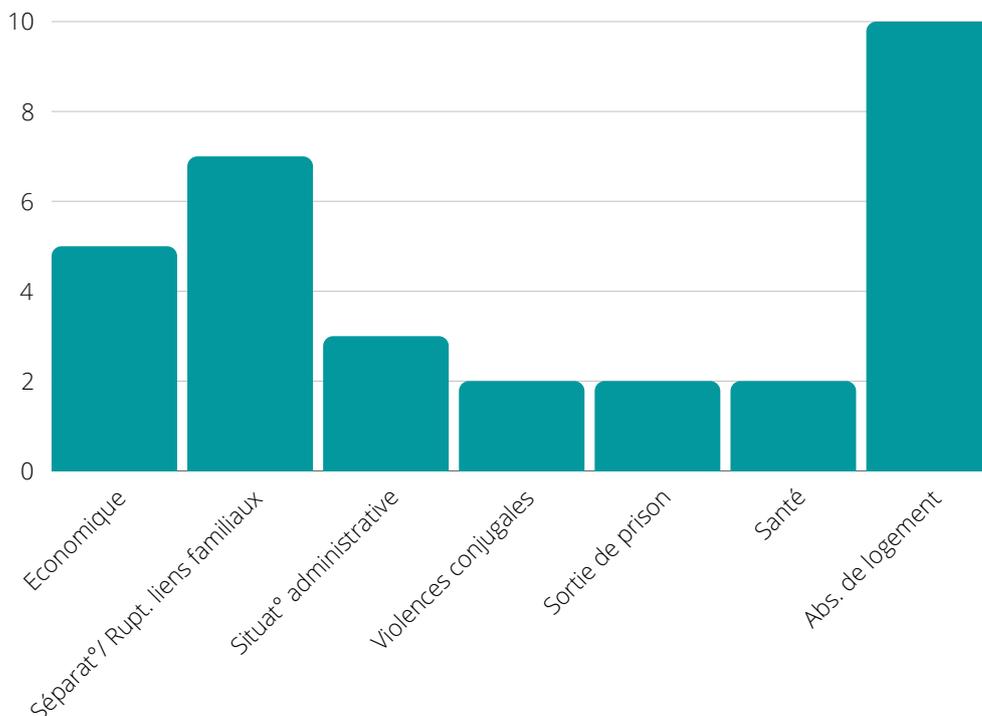
La composition des ménages à l'entrée



Les familles monoparentales représentent toujours la part la plus importante des configurations familiales accueillies.

La composition des ménages accueillis reste intrinsèquement liée à la spécificité de l'offre de service du SISA sur le territoire (accueil de familles avec enfants) et à la typologie des logements proposés. A noter, une légère augmentation des personnes seules et une diminution des couples avec enfants, qui expliquent en partie la baisse d'activité sur 2024.

Les motifs d'orientation des ménages à l'entrée



Il est rare où l'accueil en hébergement soit uniquement la conséquence de l'absence d'un logement.

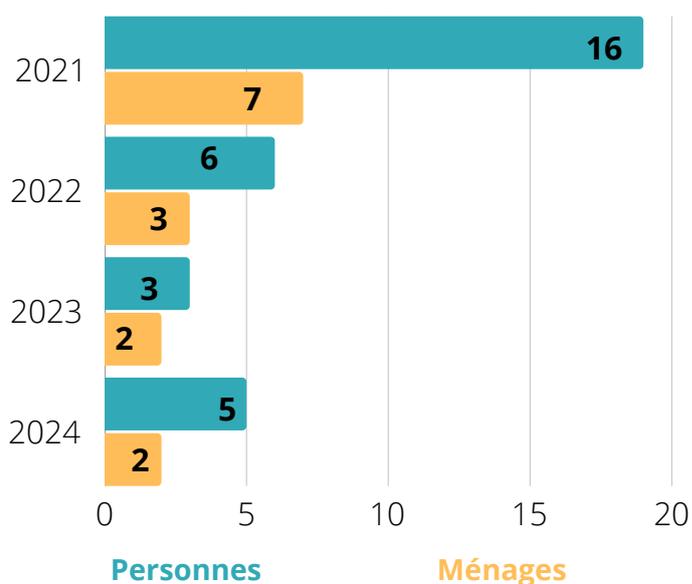
Même si ce motif reste majeur encore cette année, les familles rencontrent également des difficultés économiques et un contexte de séparation/rupture de liens familiaux.

LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

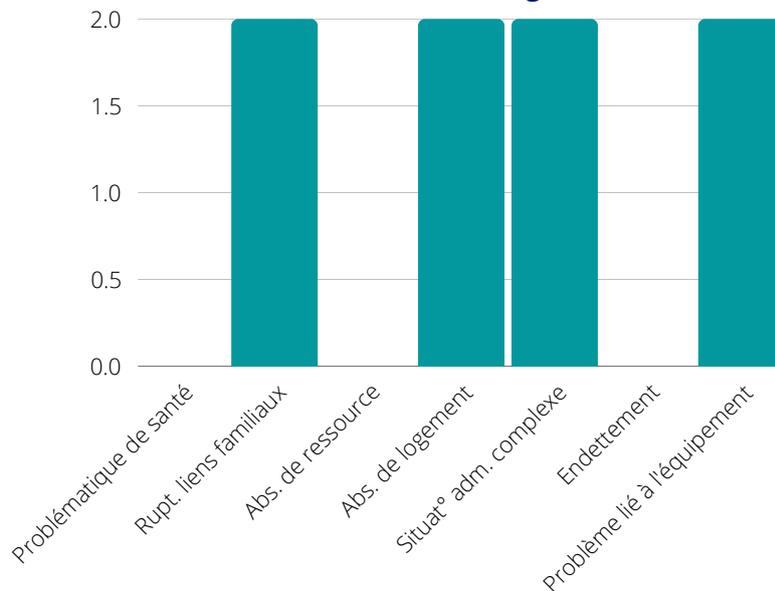
Le service hébergement du SISA accueille des personnes victimes de violences conjugales grâce à un appartement (T3) fléché sur le CHRS diffus, trois appartements fléchés sur HU VC (situés au Patio) et trois appartements fléchés sur ALT VC (un au Patio et deux en diffus);

• Les personnes victimes de violences conjugales au sein du CHRS

Nombre de ménages & personnes accompagnées



La situation à l'entrée/ménages



L' ACCUEIL au PATIO DE ROSIE - Hébergement d'urgence et ALT

Au quotidien, le service hébergement répond dès que possible aux sollicitations. Si les places spécifiques "violences conjugales" sont occupées, il est recherché avec le prescripteur et la personne une solution la plus adaptée sur un autre dispositif. Le nombre de ménages/personnes s'équilibre depuis l'ouverture du Patio.

Ce lieu est investi à la hauteur de sa finalité. Les espaces communs peuvent être utilisés en fonction du désir des personnes hébergées.

Cette année, **un temps d'accueil** spécifique est organisé à chaque nouvelle arrivée. Les personnes hébergées préparent ce temps avec des membres de l'équipe pour faciliter les interconnaissances et l'appropriation de ce nouveau lieu.

Le temps d'accueil est déterminant pour apaiser le traumatisme produit par les violences et l'abandon du domicile.



L'année 2024 a été marquée par l'ancrage **des actions collectives** et plus particulièrement pour les personnes victimes de violence conjugale.

Le **projet multiculturel** en est un exemple significatif : de mars à décembre 11 ateliers, mêlant culture, tradition et savoir-faire, ont permis de valoriser le parcours de femmes en organisant un temps fort en fin d'année, avec une exposition.

Ce projet aura permis de:

- partager et transmettre leur vécu en tant que femme,
- favoriser les échanges interculturels et l'envie de faire des choses pour soi,
- travailler autour de la reconstruction et l'estime de soi,
- retrouver leur pouvoir d'agir et leur capacité à prendre des décisions.

Des temps collectifs également organisés par la psychologue, arrivée au second semestre : 4 temps "balade" ont été proposés. L'objectif étant de proposer un temps pour soi et ressourçant permettant ainsi aux participants d'identifier leurs ressentis sur le moment, d'évacuer certaines angoisses notamment chez les personnes ayant des problématiques psycho-affectives et des carences narcissique (sentiment d'exister et de ses capacités).

La mise en place d'un projet en groupe et en mouvement permet de travailler la relation à l'autre à travers l'empathie, le soutien des pairs et l'interaction avec l'environnement.

La marche permet aussi la réappropriation corporelle et de ses ressentis grâce à la mise en mot lors des temps d'échange.

La présence d'une psychologue sur le service est une réelle plus-value. Les personnes victimes ont la possibilité de la rencontrer et d'engager des rencontres régulières avant de passer le relai, si besoin, vers un professionnel du droit commun.

En 2024, ce sont:

- 47 rencontres,
- 8 femmes accompagnées,
- 3 enfants, âgés de 15, 6 et 5 ans.



Des histoires, à partager:

“Agée de 40 ans et originaire du Cameroun, je suis arrivée en France en 2021. Je suis la maman d’un petit garçon, âgé bientôt de 3 ans. Hébergés tous les deux par la Croix Rouge, puis au Patio en janvier 2024. Elise m’a accompagnée pour découvrir Châtellerault, mais surtout pour régulariser ma situation administrative et juridique. J’ai appris à connaître différents services, comme la PMI, la Préfecture, mais aussi des associations comme le Toit du Monde, la MJC et le LAEP pour mon fils. Mon fils bénéficie d’un accueil à la crèche préventive, en attendant son entrée en petite section maternelle en septembre 2025.

Avec mon récépissé m’autorisant à travailler, j’ai décroché un CDI à temps partiel dans un hôtel en juin 2024. J’espère pouvoir travailler à temps plein, grâce à mon titre de séjour obtenu en juillet 2024 et valable un an. J’ai eu la possibilité de rencontrer la psychologue du service.

Au fur et à mesure de l’accompagnement du SISA, j’ai gagné en autonomie et en confiance.

A la fin de l’été 2024, je suis devenue locataire pour la première fois. Elise a continué à m’aider pour me soutenir dans les démarches administratives inhérentes à mon installation. Ainsi, les étapes liées à l’emménagement ont été sécurisées pour moi”.

“ Je suis arrivée au SISA avec mes 5 enfants le 9 mars 2022 dans un appartement sur le dispositif des victimes de violences conjugales, après un passage en hébergement avec la Croix Rouge. Avec le soutien du SISA, une demande de titre de séjour a été formulée et j’ai pu accéder à un emploi aux jardins du cœur, chantier d’insertion, en tant que maraichère polyvalente le 1er décembre 2022. En parallèle, des démarches avec l’avocate ont été soutenue par le service suite aux dépôts de plaintes pour VC. Toutes les démarches pour ouvrir mes droits d’accès ont été réalisées et une mesure AEMO a été exercée par le service du PRISM en lien avec les référentes du SISA. J’ai aussi été accompagnée pour la gestion de mon budget et pour gérer les démarches administratives. En novembre 2023, j’ai pu emménager dans un appartement plus grand, grâce à l’Inter Médiation Locative. Le travail a été accès autour du budget et des droits et devoirs du locataire. En parallèle, les renouvellements de titre de séjour et de droits existants ont été réalisés (CAF, CPAM etc.). Et en 2025, Aurore m’accompagnée pour réaliser le glissement de bail: je serai locataire en titre. Le projet pour ma famille se concrétise”.

Les 8 places en accueil d'urgence

Un taux d'occupation à 74%, avec 6 personnes en moyenne par mois.

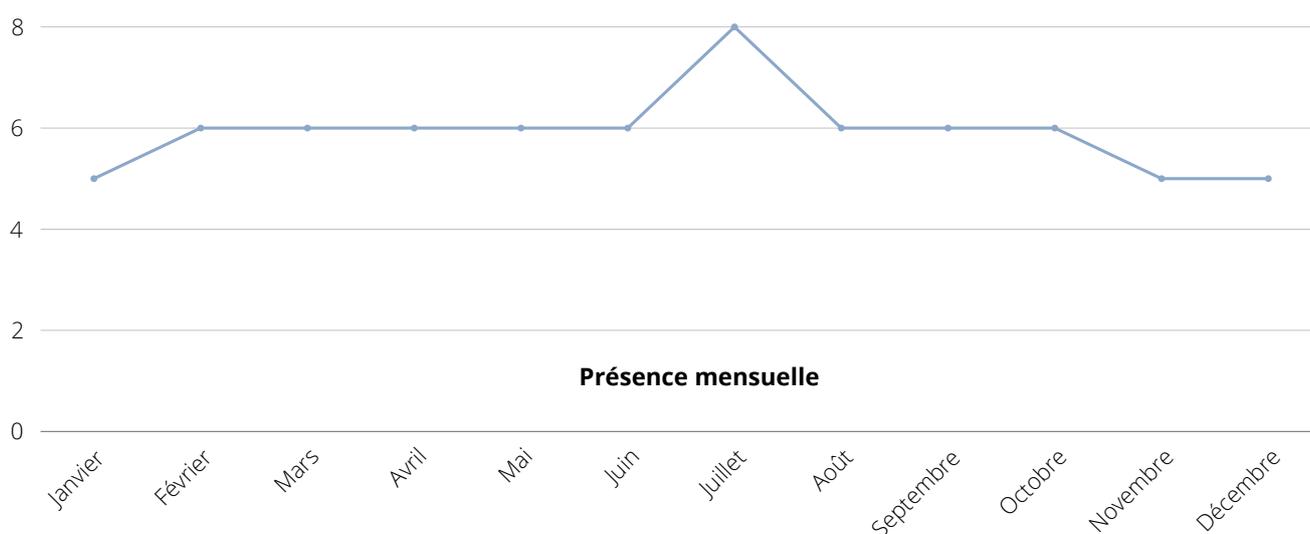
La configuration des logements au Patio peut limiter la typologie des familles accueillies.

Ce graphique met en avant que pour les familles hébergées, les mouvements entrées/ sorties sont infimes.

En effet, l'accueil inconditionnel permet un hébergement pour des personnes sans ressource et/ou sans titre.

Par conséquent, accéder à un logement autonome ou à un autre dispositif peut demander un temps qui ralentit la sortie.

Ces problématiques s'ajoutent au contexte d'accueil : départ de son logement, abandon d'un cadre de vie, démarches médicales et juridiques, déracinement des enfants, système d'emprise.

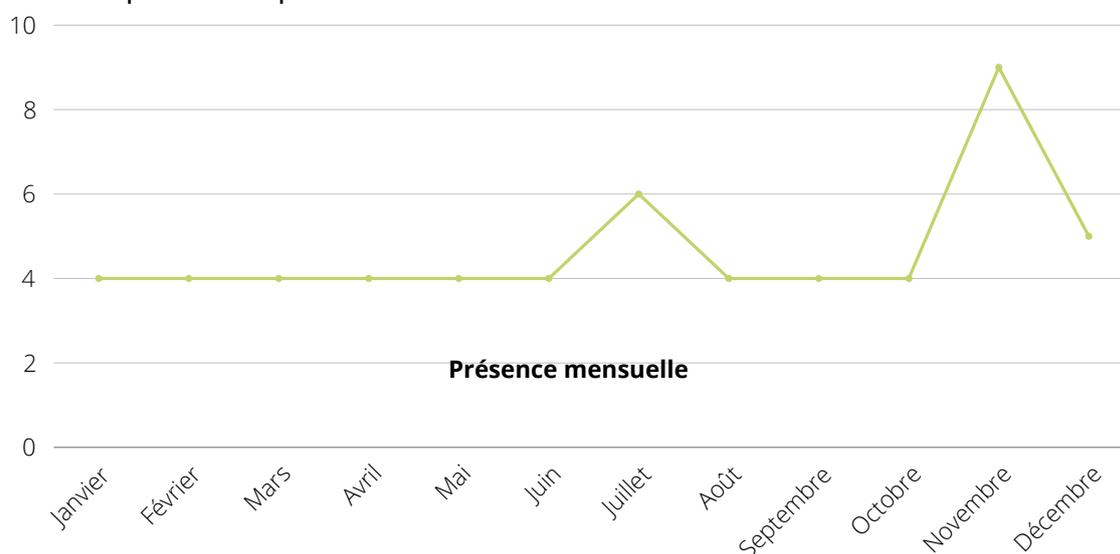


Les 8 places en ALT

Le taux d'occupation est resté inférieur aux 8 places financées : 58% avec une moyenne de 5 personnes par mois.

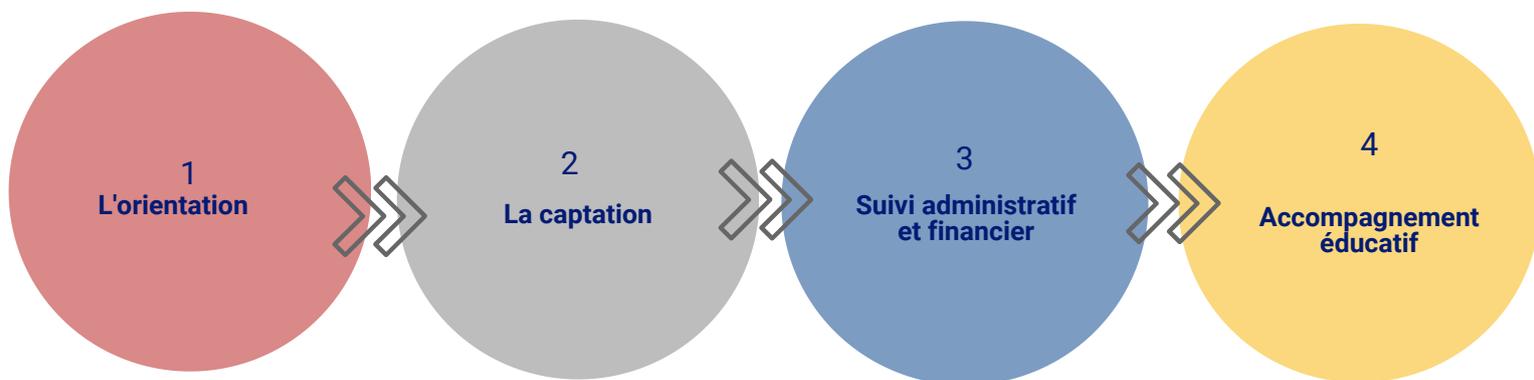
L'entrée en ALT/VC est possible s'il existe une orientation SIAO avec des droits administratifs régularisés. Ces orientations ont été moins nombreuses en 2024.

Ce bilan s'explique par la composition familiale, femmes seules ou avec un enfant : typologies des appartements ne permettant pas de réaliser de la colocation.



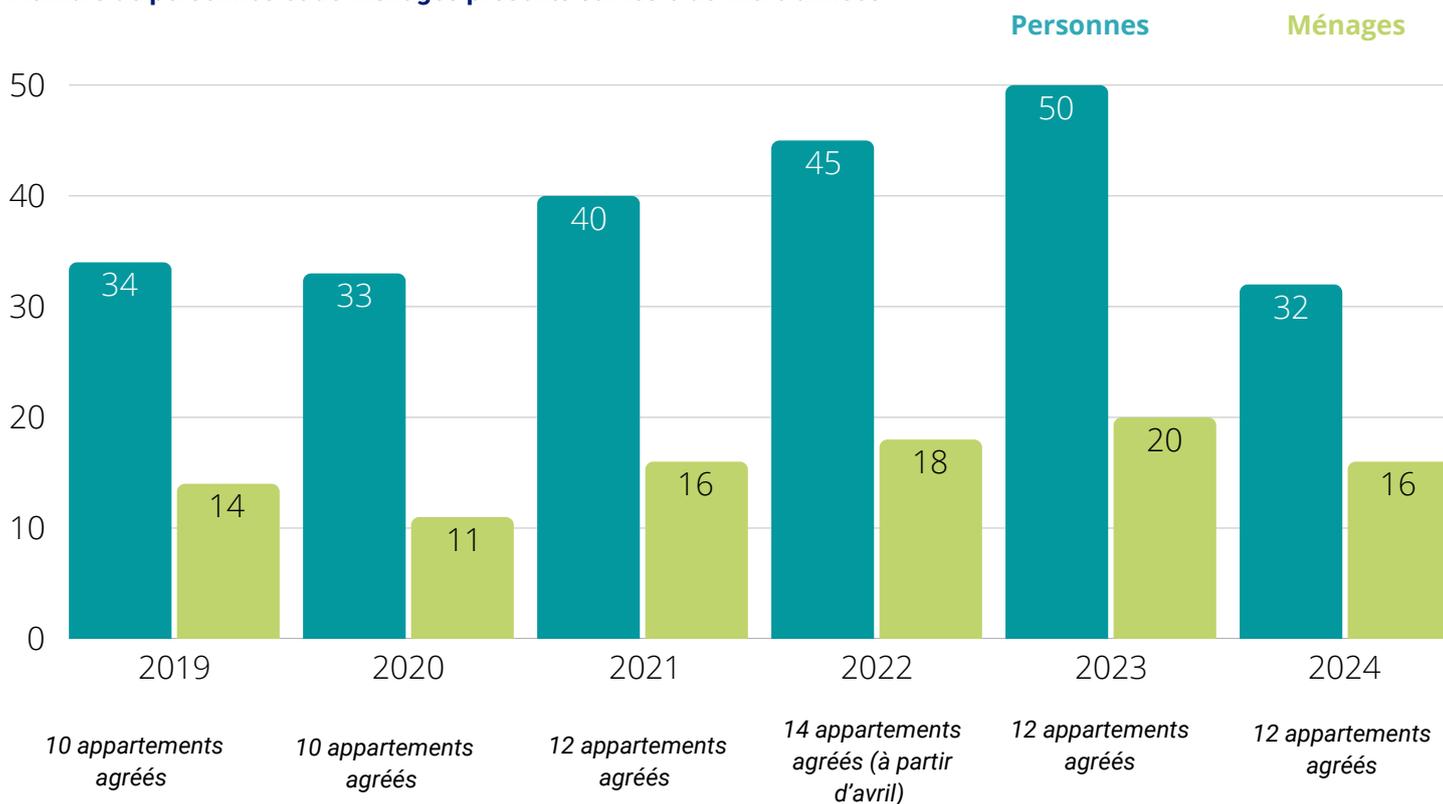
IML - INTERMÉDIATION LOCATIVE, EN SOUS-LOCATION

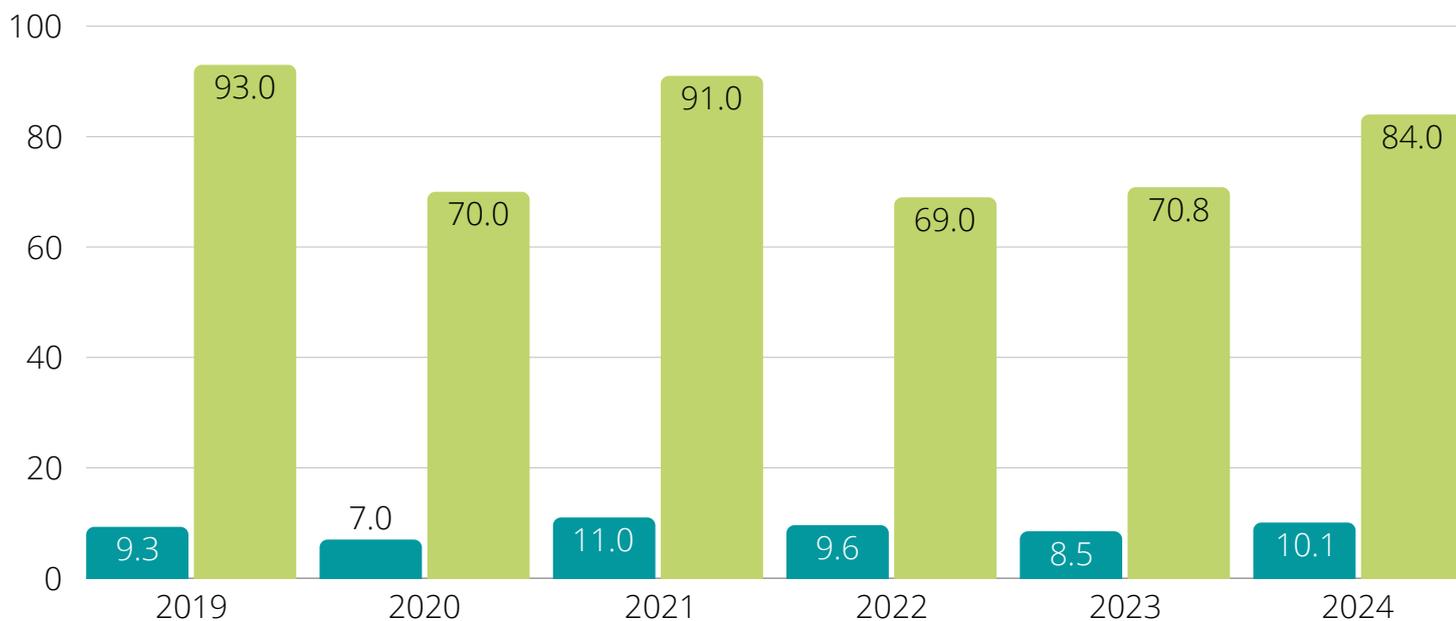
L'IML permet d'accompagner le relogement de publics présentant des difficultés d'accès au parc locatif social ou privé par de la sous-location. Le SISA est donc locataire en titre et sous loue à une personne/ une famille pour une durée limitée avec comme objectif à terme un glissement de bail.



Au SISA en 2024, ce sont 32 personnes accompagnées, pour 16 ménages. Sur l'année, il n'a pas été possible d'atteindre les 12 agréments, en partie dû au peu d'orientation sur l'année en IML. De plus, les orientations peuvent être en décalage avec la réalité du projet. La finalité de l'IML est l'installation durable des ménages dans le logement et dans leur vie quotidienne en général, grâce à un accompagnement éducatif et à une gestion locative adaptée (besoin de ressources stables, parcours logement, localisation d'un logement...).

Nombre de personnes et de ménages présents sur les 6 dernière années





En 2024, 9 orientations via le SIAO, 5 entrées pour 1 refus, la personne n'a pas donné suite.

En comparaison avec l'année 2023, il y avait eu 22 orientations.

Les 6 entrées en 2024, n'ont pas équilibré les 8 sorties.

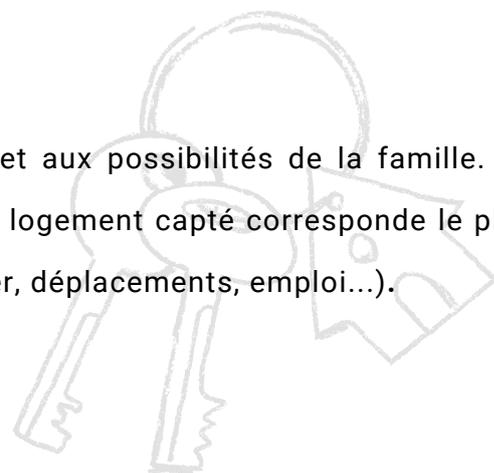
Sur l'année, nous comptons en moyenne, 4 agréments non effectifs.

Un entretien avec la cheffe de service et un référent éducatif permet à la personne orientée de poser ses attentes et ses priorités. Il s'avère parfois que le projet IML n'est pas réalisable notamment pour des questions de ressources et/ou de situations administratives.

L'accompagnement du SISA permet de :

- Préparer l'accès au logement,
- Rechercher des logements auprès de bailleurs privés ou publics,
- Assurer un accompagnement social (paiement des loyers, suivi de l'entretien du logement, médiation en cas de difficulté avec le voisinage, etc.),
- Travailler sur un glissement de bail à terme.

Le service réalise du "sur mesure" par rapport aux besoins et aux possibilités de la famille. La finalité étant le glissement de bail, il est indispensable que le logement capté corresponde le plus possible au projet de la famille (typologie du logement, quartier, déplacements, emploi...).



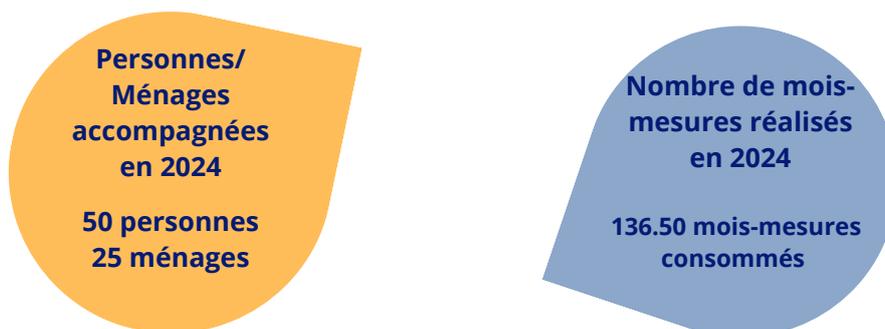
AVDL - ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Cette mesure permet une prise en charge:

- Au domicile de la personne et peut être mise en place avant ou à la suite d'un accompagnement en CHRS,
- Dans d'autres structures comme avec les Toits du Cœur,
- Dans l'appartement conventionné ALT.

Nombre de ménages et personnes accompagnées



La durée moyenne d'accompagnement est d'un petit plus de 5 mois (5.36) en 2024. Sur les 25 ménages, uniquement 10 accompagnements ont duré plus de 6 mois. Cette durée moyenne a connu une augmentation importante: en 2023, elle était d'environ 3 mois.

L'AVDL est un dispositif support essentiel pour sécuriser, notamment parfois des sorties de dispositifs (CHRS, Victimes de Violences Conjugales) d'autant que la durée est très modulable. Ce dispositif permet également d'accompagner les personnes hébergées sur l'appartement en ALT.

La DDETS, dans le cadre de la commission de médiation, est prescriptrice d'orientation AVDL. Lorsqu'un ménage bénéficie d'une validation en recours DALO, la commission peut de pair avec l'attribution logement, orienter pour un accompagnement **AVDL/ DALO**.

En 2024, 10 ménages ont bénéficié de cet accompagnement pour une durée moyenne de 5.5 mois.

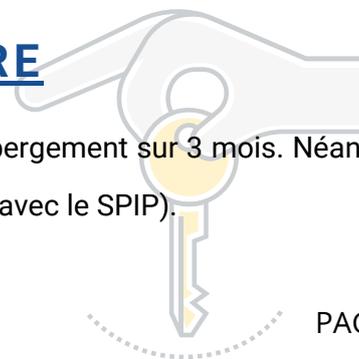
L'accompagnement a pour objectif de faire tiers avec le bailleur désigné, de travailler l'antériorité du parcours logement afin de sécuriser l'entrée dans le nouveau. Le maintien est un axe majeur qui s'accompagne selon le passé locatif (expulsion, errance, hébergements multiples...).

Les accompagnements AVDL ont la particularité d'être gradués par intensité pour "le comptage mensuel".

En fonction des besoins repérés lors de l'admission et tout au long de l'accompagnement, une intensité est calculée : 0.5 léger ; 1 classique et 2 pour approfondi. Ce mode de calcul permet un comptage au réel mais de fait demande une grande vigilance afin d'anticiper au maximum et pouvoir tout au long de l'année valider des orientations sans dépasser l'enveloppe allouée.

ALT- ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE

Cette activité finance la location d'un logement. Il est à noter une vacance d'hébergement sur 3 mois. Néanmoins, ce logement a été occupé par une personne en placement extérieur (convention avec le SPIP).



ASLL - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

L'ASLL a pour objectif de permettre aux personnes **d'accéder ou de se maintenir** dans un logement adapté à leur situation financière, familiale et sociale.

La mesure est basée sur l'adhésion de la personne et le parcours logement est travaillé : le statut du locataire, la prévention des expulsions, etc.

Les professionnels interviennent sur l'ensemble du territoire de Grand CHATELLERAULT, zones rurales et urbaines.

Les objectifs de la mesure se définissent dans ce cadre en fonction des besoins émis par la personne.

Trois modalités d'intervention axent le travail avec la personne: la mesure Diagnostic (2 mois renouvelable pour 1 mois), la mesure Accès (6 mois renouvelable 1 fois) ou encore la mesure Maintien (6 mois renouvelable 1 fois). Chacune fixe des objectifs différents.

Les étapes clefs

- **L'ouverture** avec la personne, le prescripteur et le SISA

La mesure démarre par une rencontre au SISA, la personne et le prescripteur reçoivent un courrier précisant la date et l'horaire. Un référent éducatif est identifié au sein du SISA. L'objectif de ce temps d'ouverture est de permettre à la personne de clarifier ses besoins et de définir si nécessaire, le travail partenarial avec l'ASS.

- **La contractualisation** de la mesure avec la définition des axes de travail

Lors du second rendez-vous, le référent éducatif fait signer à la personne le contrat d'ASLL, document type du département. Cet écrit permet de reprendre les objectifs de la mesure, de façon détaillée et de s'accorder sur les actions à mener avec la personne.

- **L'accompagnement éducatif**

Rapidement après le début de la mesure, le référent éducatif organise une visite à domicile. Différents rendez-vous s'organisent tout au long de la mesure à domicile, au bureau ou bien pour des démarches à l'extérieur. Le référent amène la personne à travailler sur les objectifs définis au départ. D'autres peuvent émerger, sachant que l'ASLL est axé sur le logement en accès ou maintien.

- **Le relogement**

L'accès à un nouveau logement est défini par un travail à plusieurs niveaux: quitter le logement actuel, organiser l'arrivée dans le nouveau logement et sécuriser cette entrée du point de vue administratif et financier.

En 2024, nous constatons des difficultés similaires aux années précédentes : tension sur les petits et grands logements, augmentation des charges qui pèsent sur le budget, relogement restreint lorsque les personnes perçoivent les minimas sociaux et situation budgétaire dégradée permettant difficilement un relogement.

Un nouveau public a été plus accompagné cette année : les retraités. La demande est restreinte à un accompagnement pour trouver un bien, l'accompagnement éducatif n'est pas/peu souhaité. Les demandes sont décalées par rapport au marché.

La désillusion est parfois grande quant aux projections. La mission « d'agent immobilier » semble davantage recherchée que celle de référent éducatif.

Une fois relogée, les personnes ne souhaitent pas être accompagnée pour le relogement. Des problématiques liées à l'organisation du déménagement peuvent aussi être rencontrées avec ce public.

Cette année, 11 mesures validées en commission n'ont pas été ouvertes (perte de contact, projet modifié, relogement). Les ouvertures de mesures peuvent prendre plusieurs semaines parfois, les ménages n'honorent pas toujours le premier rdv d'ouverture (notamment quand la demande est éloignée de la date d'ouverture).

D'un point de vue qualitatif, le SISA souhaitent rencontrer les équipes des 2 MDS de Châtellerault pour préciser les modalités d'accompagnement dans le cadre de l'ASLL. Il est souhaitable d'échanger autour des difficultés rencontrées, afin qu'en amont, si cela est possible, le prescripteur puisse investiguer, sur les points de vigilance les plus fréquents.

La tension sur les petits logements est également un frein pour les personnes vivant avec les minimas sociaux. Le travail autour du budget est crucial, là aussi notamment en lien avec les fluides.

Il semble également indispensable en commission, que le prescripteur de la demande puisse venir présenter la situation de la personne.

À partir du 1er janvier 2024, les nouvelles modalités de l'ASLL ont évolué. Désormais, la comptabilisation se fait en fonction du nombre de ménages accompagnés et non plus sur la base du total de mois de mesure.

- **Le nombre de ménages/de personnes accompagnées :**

En 2023, 219 personnes ont été accompagnées, pour 80 ménages.

En 2024, 215 personnes ont été accompagnées, pour 79 ménages.

Sur l'année 2024, 14 fins anticipées (contre 25, en 2023) ont été validées en commission ASLL :

- 7 relogements effectifs avant la fin de la mesure,
- 4 ménages n'ont pas adhéré,
- 2 ménages qui ont été transférés sur une autre mesure (MASP)
- 1 en attente d'hébergement

Le nombre de fin anticipée a augmenté sensiblement, notamment concernant les ménages qui adhèrent peu ou pas. La demande ASLL est parfois prématurée dans le projet du relogement.

- La mesure DIAGNOSTIC en 2024 :

11 mesures DIAGNOSTIC, 14 en 2023.

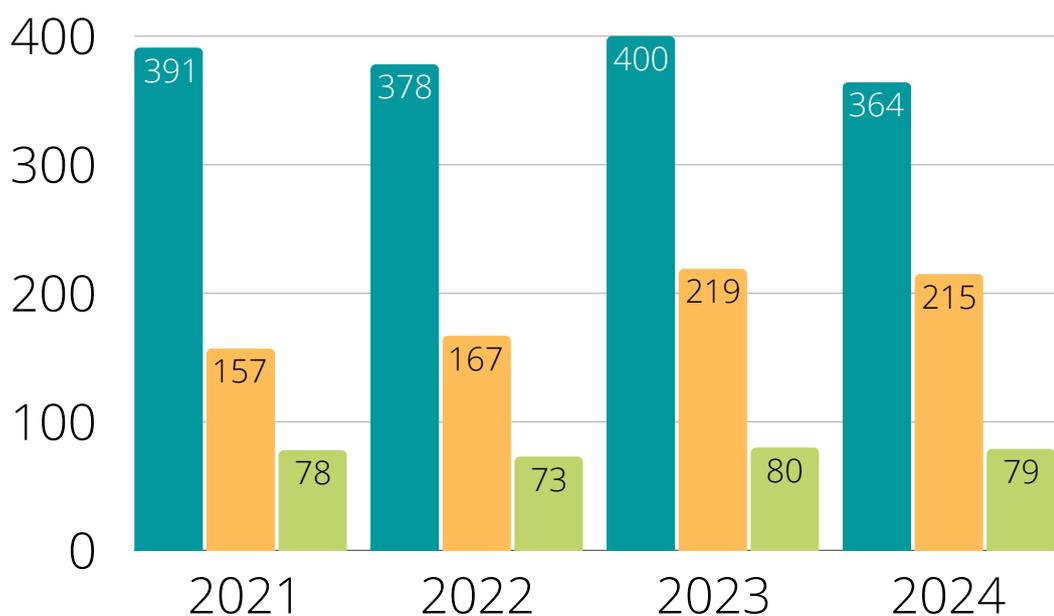
3 mesures DIAGNOSTIC n'ont pas été prolongés par une autre mesure, contre 3 en 2023.

3 mesures DIAGNOSTIC en cours fin 2024

5 DIAGNOSTICS ont été poursuivis avec uniquement des mesures ACCES, contre 11 en 2023.

Cette année en moyenne, 6 ménages ont dû être positionnés en liste d'attente chaque mois avant de pouvoir accéder à l'ouverture de la mesure.

Comparatif sur les quatre dernières années :



Mois-mesures réalisés

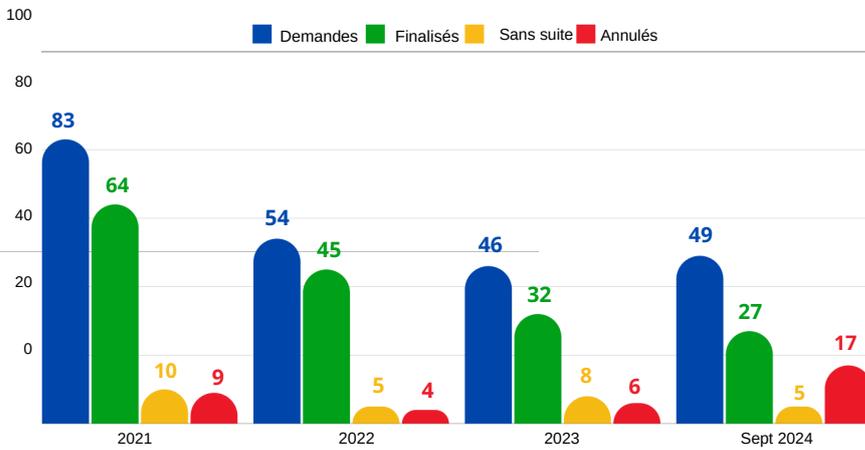
Personnes accompagnées

Ménages accompagnés

LE COLLECTIF MOBILIER

En septembre 2024, une nouvelle évaluation de l'activité à partir d'un questionnaire transmis aux bénéficiaires suite aux nouvelles modalités d'accès

DEMANDES



MOTIFS D'ANNULATION

La personne n'a pas donné suite malgré plusieurs relances	7
Le produit ne correspondait pas à ses attentes	4
La personne a trouvé un autre moyen	2
La personne ne peut pas payer la moitié	1
Le produit est trop cher	1
Le produit était trop volumineux	2
La personne ne connaissait pas les nouvelles modalités	1



OUI



NON



Les équipements proposés correspondent à vos besoins ?

91 %

9 %

L'avance de la moitié de l'équipement est elle un frein ?

74 %

26 %

Le nombre de mensualité vous convient ?

100 %

Seriez-vous prêt à acheter un équipement reconditionné (avec une garantie 2 ans) ?

83 %

17 %

Seriez-vous prêt à acheter un mobilier plus coûteux s'il consomme moins (classification énergétique) ?

74 %

26 %

L'année 2024 est de nouveau marquée par une baisse des demandes. Une rencontre avec les principaux prescripteurs pour échanger sur les nouvelles modalités d'accès n'a pas démontré que ces dernières étaient la cause principale de la diminution.

Tous les supports (fiche de prescription, plaquette d'information) ont été actualisés et transmis aux prescripteurs.

PRODUITS VENDUS

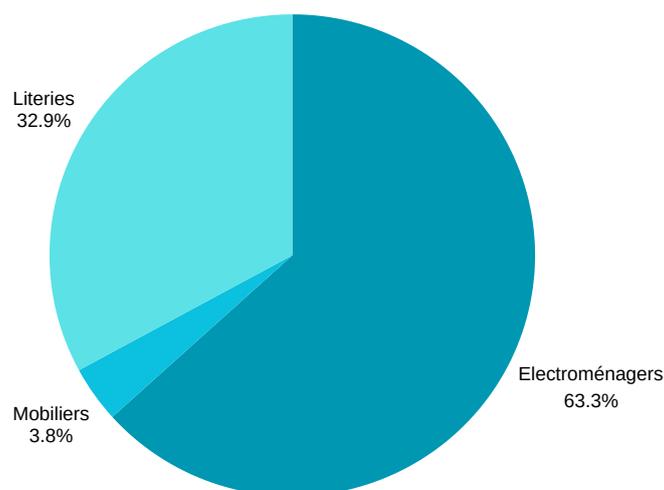
En **2024**;

42 produits livrés

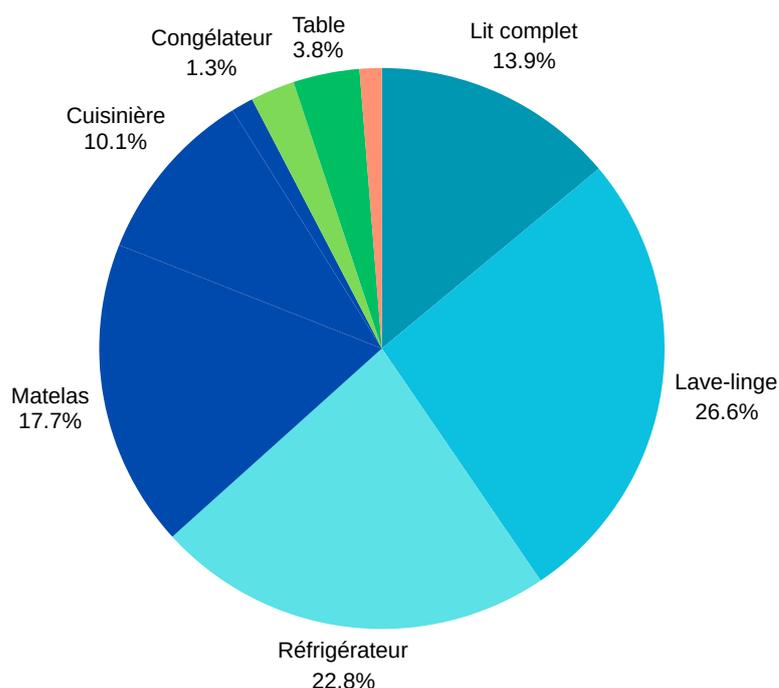
pour **9 226 €**

pour une moyenne **214,56 €**

Répartition des types d'équipement



Répartition des matériels commandés

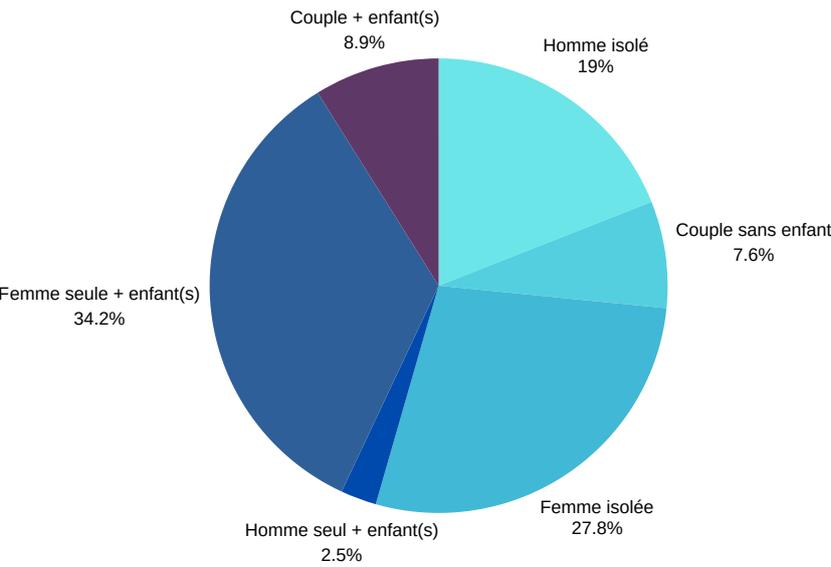


50 électroménagers commandés (63%)

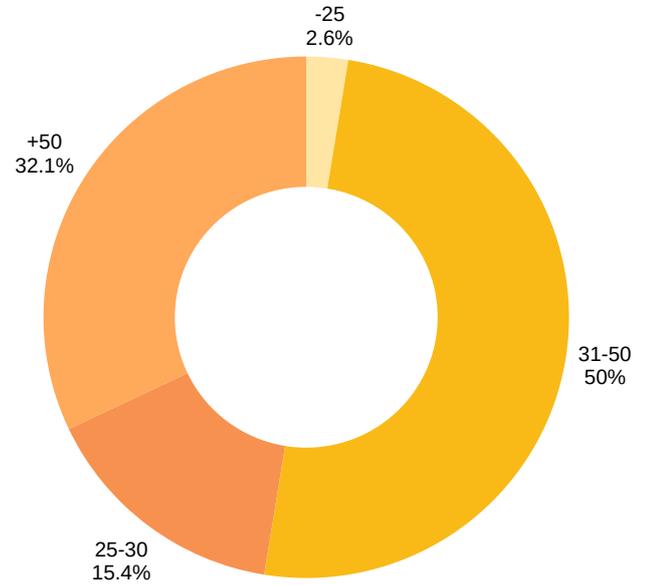
26 literies commandées (33%)

3 mobiliers commandés (4%)

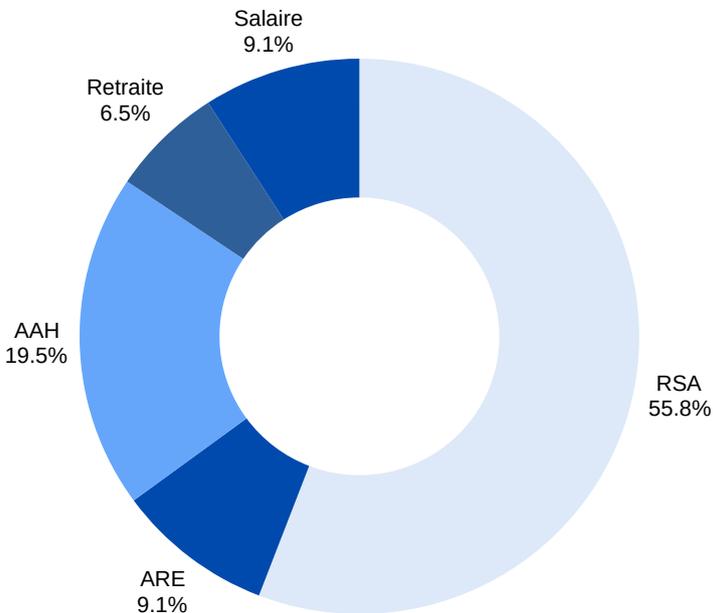
COMPOSITION FAMILIALE ET TRANCHE D'AGE



En 2024, la tranche d'âge 31-50 est la plus représentée (50%), suivie de la tranche d'âge de + 50 ans (32%) et de la tranche d'âge de 25-30 (15%).



RESSOURCES ET MOTIF DE LA DEMANDE



Le motif de la demande est principalement un besoin matériel (76%). En seconde position, la demande est faite dans le cadre d'un relogement (14%) et pour 10%, il s'agit d'une demande pour un matériel en panne.

